

Luminus #BeGreen.pro Fix Gaz

(mai 2019)

Conditions particulières : (GBG1P2.0)

Consommateurs : professionnels

Type d'énergie : gaz Durée du contrat : 1 an

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation de gaz annuelle < 100 MWh et des raccordements au réseau de gaz naturel basse pression avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.



VOS AVANTAGES:

| <u>Š</u> Sécurité | • Durable | Service |
|----------------------------|---|--|
| Un prix fixe pendant 1 an. | Electricité 100% verte et belge et gaz neutre en CO2. | Une approche personnalisée grâce à votre Conseiller Business. |

SERVICES INCLUS:

| Luminus EXTRAS! | My Luminus | FactureManager | |
|--|---|--|--|
| Tous vos avantages sur vos marques préférées. | Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne. | La flexibilité de paiement et l'assurance d'un budget sous contrôle. | |

Plus d'infos sur **luminus.be**



TARIFS:



1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA excl.) :

| | Prix du jour |
|------------------------|--------------|
| Énergie (c€/kWh) | 3,02 |
| Redevance fixe (€/an)¹ | 40,00 |

1 Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'

Coûts du transport de l'énergie :

| | | Coûts de distribution | | | | | | | |
|-----|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | Gestionnaire de réseau | Petite consc <= 5.000 Variable (c€/kWh) | | Consommati > 5.000 et <= Variable (c€/kWh) | | Grande con > 150.0 Variable (c€/kWh) | | Coûts de transport (c€/kWh) | Activité de mesure et de comptage (€/an) |
| BXL | SIBELGA | 2,20 | 3,36 | 1,19 | 54,36 | 0,64 | 879,72 | 0,1530 | 16,08 |
| FL | GASELWEST IMEA IMEWO INFRAX WEST INTER-ENERGA INTERGEM IVEG IVEKA IVERLEK SIBELGAS-N | 2,05 1,69 2,17 2,28 1,66 1,68 1,78 1,63 1,97 2,26 | 13,97 11,36 14,90 7,29 6,96 11,32 14,25 11,14 13,50 15,05 | 1,10 0,49 0,79 1,03 0,84 0,81 0,72 0,65 0,90 0,89 | 61,53 70,99 83,61 69,97 48,16 54,67 67,07 59,84 67,29 83,48 | 0,74 0,35 0,57 0,60 0,49 0,56 0,65 0,44 0,60 | 600,63 283,97 412,90 713,93 572,88 439,96 178,52 374,05 504,37 184,62 | 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 | 4,87 4,87 4,87 4,33 4,33 4,87 4,33 4,87 4,87 4,87 |
| WAL | GASELWEST ORES (Brabant Wallon) ORES (Hainaut Gaz) ORES (Luxembourg) ORES (Mouscron) ORES (Namur) TECTEO RESA | 2,99 3,37 3,78 2,89 2,99 3,67 2,78 | 21,21 24,30 23,36 21,59 21,21 24,66 25,89 | 1,45 1,45 1,83 1,25 1,45 1,61 1,50 | 82,70 101,89 96,02 85,05 82,70 104,10 91,36 | 1,10 1,00 1,39 0,89 1,10 1,14 | 504,93 634,60 594,94 520,76 504,93 649,57 720,68 | 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 0,1530 | - - - - - - |

| Taxes et redevances : | BXL | FL | WAL |
|--|--------|--------|--------|
| Cotisation fédérale (c€/kWh) | | | |
| Foctionnement CREG | 0,0029 | 0,0029 | 0,0029 |
| Fonds social (CPAS) | 0,0137 | 0,0137 | 0,0137 |
| Primes chauffage | - | - | - |
| Surcharges client protégés | 0,0445 | 0,0445 | 0,0445 |
| Cotisation sur I"énergie (c€/KWh) | 0,0998 | 0,0998 | 0,0998 |
| Redevance de raccordement (*) (c€/KWh) | - | - | 0,0075 |
| Total | 0,1609 | 0,1609 | 0,1684 |

| Fonds OSP Régionale | €/an/ |
|---|----------|
| Région de Bruxelles-Capitale | compteur |
| <= 10 m ³ /h (**) | 2,64 |
| $= 10 \text{ m}^3/\text{h} (***)$ | 9,36 |
| $> 10 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 16 \text{ m}^3/\text{h}$ | 22,80 |
| $> 16 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 25 \text{ m}^3/\text{h}$ | 56,28 |
| $> 25 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 40 \text{ m}^3/\text{h}$ | 112,56 |
| $> 40 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 65 \text{ m}^3/\text{h}$ | 281,52 |
| $> 65 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 100 \text{ m}^3/\text{h}$ | 391,44 |
| $> 100 \text{ m}^3/\text{h} \text{ et} <= 160 \text{ m}^3/\text{h}$ | 502,68 |
| $> 160 \text{ m}^3/\text{h}$ | 726,60 |

(*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,0075. (**) Pour une consommation annuelle inférieure ou égale à 5.000 kWh. (***) Pour une consommation annuelle plus de 5.000 kWh.



INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

gaz qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture de gaz, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau de gaz, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture de gaz.

Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation indexés. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau de des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles

modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant. Luminus vous garantit un gaz naturel 100 % neutre en carbone pendant toute la durée de votre contrat en veillant à ce que l'émission de CO2 soit compensée



DUREE DE VOTRE CONTRAT:

Luminus #BeGreen.pro Fix Gaz est un contrat à durée déterminée d'un an, qui sera automatiquement prolongé pour des périodes successives d'un an.

prolonge pour des periodes successives d'un an. Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre gaz pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus #BeGreen.pro Fix Gaz, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous.

L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation ou virement) pour votre facture d'acompte wous choisissez de ne recevoir que votre décompte annuel. Si vous n'avez pas encore de domiciliation mais décidez d'opter pour ce mode de paiement, vous bénéficiez d'une réduction unique de 10 € (TVA incl.) si vous choisissez de ne recevoir que votre décompte annuel et plus de factures d'acompte. Toutes vos factures seront cependant disponibles en ligne via la zone self-service sur www.luminus.be. Si vous souhaitez quand même recevoir toutes vos factures, cette réduction n'est pas d'application. Vous choisissez le mode d'envoi de vos factures : par courrier ou par voie digitale (par email ou via le service Zoomit disponible dans votre programme d'Internet banking habituel). Si vous souhaitez recevoir vos factures Luminus par voie digitale, vous bénéficiez d'une réduction unique de 10 €

(TVA incl.) sur votre prochain décompte. Les réductions pour la domiciliation et la facture digitale ne sont pas cumulables. Si vous vous approvisionnez en électricité et en gaz chez nous, cette réduction n'est applicable qu'une seule fois.

